

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-trois novembre, à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Cassagnoles au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 17 novembre 2022

Date d'affichage : le 17 novembre 2022

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 38

Votants : 38 + 10 = 48

Votants par procuration : 10

Absents excusés : 8

Absente : 1

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, Mme MOURET Aube, MM. FURESTIER David, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM. FELIX Freddy, CASTANON Philipe, ACQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, Mmes AUBERT Martine, BARBIER Mireille, MM. CATHALA Serge, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mme MARTIN Catherine, M. BARON Jérôme, Mme BARON Réjane, MM. BERTO Stéphan, FERRAULT Claude, Mmes DRACS Marie Andrée, GIBERGUES Laetitia, MM. MOH Cyril, TARQUINI Joseph, CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre Mme AGNIEL Virginie, M. MOLINES Louis, Mme LAURENT Stéphanie, M. LENORT Joseph.

Procurations : MM. VIALA Christian à M.CAUVIN Bernard
M.JAHANT Guy à M.ACQUIER Jean-Yves
M.SEMENOFF Serge à M.FOUGAIROLLE Michel
M.HERNANDEZ Frédéric à M. CATHALA Serge
Mme MEUNIER Hélène à M.BERTO Stéphan
M.OLIVIERI Bruno à M. TARQUINI Joseph
Mme. ROUX Florence à Mme DRACS Marie Andrée
M. GAILLARD Olivier à Mme AGNIEL Virginie
Mme MASOT Alexandra à M.LENORT Joseph
M.CLAVEL Christian à M.GAUBIAC Laurent

Absents excusés : MM. ZUCCONI Jean-Pierre, ROUDIL Joël, BRESSET Cyrille, CASTELLVI Jean-Marie, GRAS Guillaume, Mmes, ROTTE Sandrine, MM.WEITZ Bruno, SOULIER Cyril,

Absente : Mme TARNOWSKI Gabrielle

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN

Début de séance : 18h05

Délibération n°137/2022 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Gard pour l'action « un poussin à l'école » pour l'année 2023

Philippe CASTANON annonce que Le diagnostic du Projet Social territorialisé faisait état de l'importance de développer des partenariats dans l'axe « organiser la coéducation afin de favoriser le bien-être des enfants ».

Dans le cadre du groupe de travail, les différents partenaires éducatifs du territoire Piémont Cévenol se réunissent et coordonnent leurs actions pour la coéducation et le bien-être de l'enfant. Dans ce réseau de professionnels n'était pas représentée l'Éducation Nationale. Nous souhaitons donc, par la mise en place d'actions spécifiques dans les classes, développer un partenariat étroit avec l'Education Nationale.

Les objectifs du projet :

- Développer un partenariat Education nationale / services de la communauté de communes par l'élaboration de projets transversaux communs.
- Favoriser la mise en réseau entre les projets : PST, PLPDMA, PAT
- Mutualiser les compétences et les connaissances par des thématiques transverses

Les objectifs opérationnels :

- Découvrir le monde vivant, le cycle de vie, le développement d'animaux
- Sensibiliser à la réduction des bio déchets
- Eduquer à l'alimentation et l'agriculture durable

Il précise que cette action s'adresse à toutes les écoles et les élèves du Piémont Cévenol.

Ce projet consiste à mettre à disposition des enseignants qui seraient volontaires des couveuses et des œufs fécondés pour qu'ils montent dans leur classe une séquence pédagogique autour de l'élevage de poussins. Le matériel est prêté par période scolaire.

Un partenariat avec les parents qui possèdent un poulailler est mis en place pour l'adoption des futurs poussins.

Il ajoute que des intervenants locaux du monde agricole peuvent intervenir en classe pour la sensibilisation aux circuits courts et/ou à la réduction des bio déchets par la mise en place de poulaillers.

Pour mener à bien cette opération, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter une subvention de fonctionnement à hauteur de 250 € auprès du Conseil Départemental du Gard sur la base du budget prévisionnel suivant :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Achats	415€	CD 30	250€
Intervenant extérieur	200€	CCPC	365€
Total	615€	Total	615€

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Projet Social Territorialisé du Piémont Cévenol,

Considérant le diagnostic et le Projet Social Territorialisé

Considérant l'importance de développer des partenariats afin d'organiser la coéducation et de favoriser le bien-être des enfants » sur le territoire,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le budget prévisionnel 2023 pour l'action « un poussin à l'école » sur la base du plan de financement ci-après :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Achats	415€	CD 30	250€
Intervenant extérieur	200€	CCPC	365€
Total	615€	Total	615€

- de solliciter auprès du Conseil Départemental du Gard une subvention d'un montant de 250€

- de s'engager à réunir sa part contributive et d'inscrire les dépenses afférentes au budget primitif
- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.




Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :